

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 26 JANVIER 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 26 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absente-excusee</u>	Madame POSTRZECH donne pouvoir à Madame BLANCHARD
<u>Secrétaires de séance</u>	Franck THORETON – Géraldine VIEL

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2014
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour du Conseil municipal :

Affaires générales et finances

1. Instruction du droit des sols
2. Proposition de création d'une commission « Soutien aux associations et mutualisation »
3. Terme du contrat avec Véolia
4. Autorisations spéciales pour engager des dépenses d'investissement
5. Projet éolien
 - a. Courrier de M. Lecocq, président de l'association ALTEO
 - b. Création d'une commission communale de suivi du projet
 - c. Point sur les contreparties financières
 - d. Convention avec l'entreprise Syscom pour l'utilisation d'un chemin communal

Ecole et Jeunesse

6. Résultats des élections du Conseil Municipal des Jeunes
7. Avis du Conseil sur le transfert de l'ALSH et du périscolaire du mercredi après-midi à la Communauté de communes
8. Présentation du compte-rendu de l'enquête menée auprès des familles en novembre 2014 sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à Chemiré
9. Règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
10. Demande de subvention pour les voyages scolaires des enfants scolarisés au collège Ariste-Jacques Trouvé-Chauvel de la Suze

Ajouts à l'ordre du jour

1. Bis : Droit de préemption urbain
1. Ter : Contrat de M. Letort

Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 9 décembre 2014.

1. INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Délibération n° 2601201503

Constitution d'un service Application du Droit des Sols (ADS) porté par la Communauté de communes du Val de Sarthe

Monsieur le Maire précise que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR), implique notamment la fin de la mise à disposition gratuite du service instructeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Cette disposition entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2015.

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val de Sarthe proposent la création d'un service ADS (Application du Droit des Sols) mutualisé communautaire au sens de l'article L 5211-4-2 du CGCT.

Les objectifs de ce service seront :

- d'apporter une réponse adaptée suite au désengagement des services déconcentrés de l'Etat,
- de proposer un service répondant au besoin des communes et garantissant la sécurité juridique,
- de garantir la tenue des délais du processus d'instruction,
- de rechercher des économies d'échelle et de moyen.

Le service mutualisé effectuera les mêmes tâches que celles réalisées par la DDT à ce jour. La Commune restera donc le guichet unique de la demande et conserve l'exercice de la compétence droit des sols.

Des conventions entre la Commune et la Communauté de communes préciseront ultérieurement les modalités de mise à disposition du service.

Afin de valider la pertinence de la création de ce service, et devant les délais nécessaires à sa mise en place, la Communauté de communes souhaite d'ores et déjà que les Communes se positionnent sur le principe sur l'adhésion à ce service.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- émet un avis FAVORABLE sur la création au cours du 1^{er} semestre 2015 d'un service mutualisé Application du Droit des Sols (ADS) porté par la Communauté de communes du Val de Sarthe
- désigne **Monsieur Michel PAVARD** comme élu référent pour représenter **la Commune de Chemiré le Gaudin** à partir de janvier 2015 pour travailler sur la mise en place effective du service.

La présente délibération est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

1bis. DROIT DE PREMPTION URBAIN

Délibération n° 2601201501

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Maître Jean-Maurice LEBLANC, Notaire, 9 Rue Camille Claudel à La Suze sur Sarthe, pour le bien situé 2 rue d'Athenay, section B n° 156 et allée de Ringard, section B n° 227, superficie 60 m² et 96 m².

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ce bien.

1ter. CONTRAT FREDERIC LETORT

Délibération n° 2601201502

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Francis PORTEBOEUF a repris son poste à mi-temps thérapeutique pour la période du 5 janvier 2015 au 4 avril 2015. M. Le Maire propose que le contrat de Monsieur Frédéric LETORT soit reconduit pour la même période à temps plein. Monsieur LETORT aura un contrat avec deux motifs : un pour le remplacement occasionné par le mi-temps thérapeutique, et un autre pour un accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de reconduire le contrat de Monsieur LETORT pour un accroissement temporaire d'activités et pour effectuer le complément du mi-temps thérapeutique de Monsieur PORTEBOEUF, soit du 5 janvier 2015 au 4 avril 2015.

2. PROPOSITION DE CREATION D'UNE COMMISSION « SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET MUTUALISATION »

Délibération n° 2601201504

Miguel DEGOULET informe le Conseil municipal qu'il serait opportun de créer une commission de soutien aux associations pour mutualiser le matériel et organiser des manifestations. Madame MOREAU-TONNELIER se propose d'en être la Présidente. Mesdames, PROVOTS et LANGLAIS acceptent d'y participer. La présente délibération est approuvée par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. TERME DU CONTRAT AVEC VEOLIA

Délibération n° 2601201505

Le Conseil municipal décide de résilier le contrat avec Véolia au 31 décembre 2015 concernant les prestations de service public assainissement collectif. Un appel d'offre sera passé afin de renouveler ce service de prestations facturation, perception et reversement de la redevance assainissement collectif, assistance technique pour la station d'épuration, le poste de relevage et le contrôle de la lagune sur une période définie.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. AUTORISATIONS SPECIALES POUR ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Délibération n° 2601201506

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25 % de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune 2015 sont les suivantes :

Budget Commune :

Imputation 21318	Brico dépôt	492.65 Euros TTC
Imputation 21312	TIC	1512.00 Euros TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorise celui-ci à engager les dépenses d'investissements sus-mentionnées avant le vote du budget 2015.

5. PROJET EOLIEN

Délibération n° 2601201507

- a. Courrier de M. Lecocq
- b. Création d'une commission communale de suivi du projet
- c. Point sur les contreparties financières
- d. Convention avec l'entreprise Syscom pour l'utilisation d'un chemin communal

a. Courrier de M. Lecocq

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de l'Association ALTEO. Monsieur le Maire rappelle que la Sté SYSCOM est porteur du projet, il conviendra de leur faire une demande pour une présentation à l'Association ALTEO ainsi qu'à l'ensemble des administrés.

M. Le Maire indique qu'il convient de solliciter SYSCOM pour obtenir une copie du dossier et autorise l'association à avoir une page sur le site internet de la commune, au même titre que les autres associations.

b. Création d'une commission communale de suivi du projet

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale de suivi de projet. Celle-ci aura pour référent Monsieur Marcel LENFANT. Tous les conseillers municipaux acceptent de faire partie de cette nouvelle commission.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y participera pas et qu'il s'abstiendra de voter à chaque délibération concernant le projet éolien, étant potentiellement concerné directement par le projet des trois éoliennes supplémentaires.

c. Point sur les contreparties financières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des retombées économiques pour la commune de Chemiré le Gaudin.

Le total du revenu fiscal communal pour une éolienne sera d'environ 6000 euros par an.

Le total des mesures compensatoires sera d'environ 12 000 euros en une fois, dédié à un projet lié au développement durable. Une compensation de 3000 euros par an et par chemin, sera allouée par l'entreprise SYSCOM au profit de la commune, pour l'utilisation de chacun des chemins ruraux nécessaire à l'accès d'une éolienne.

d. Convention avec l'entreprise SYSCOM pour l'utilisation d'un chemin communal

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention avec l'entreprise SYSCOM pour l'utilisation d'un chemin communal.

Le Conseil municipal l'autorise à signer cette convention.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. RESULTATS DES ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le vendredi 23 janvier 2015 à la Mairie. Neuf candidats s'étaient déclarés pour huit places. Les élèves de primaire qui participaient aux TAP ont pu voter dès 15h30, les autres se sont rendus librement à la mairie jusqu'à 19h. On compte 58 votants, aucun bulletin nul ou blanc.

Avant le dépouillement, M. Le Maire a indiqué que le Conseil municipal avait hésité à ouvrir dix places de conseillers municipaux. Il a donc annoncé que les neuf candidats seraient retenus. A l'issue du dépouillement, les élus sont : Louanne Beauné, Pauline Brindeau, Quentin Coquio, Raphaël Degoulet, Camille Després, Enzo Drouin, Lou Levrard, Lucas Thoreton et Lucie Maison.

La première réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu au mois de février 2015.

7. AVIS DU CONSEIL SUR LE TRANSFERT DE L'ALSH ET DU PERISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Delibération n° 2601201508

La Communauté de Communes Val de Sarthe demande à chaque commune de se prononcer sur le transfert de la compétence Jeunesse et plus précisément de dire si elle est d'accord sur celui de l'ALSH, mais aussi du périscolaire du mercredi après-midi.

M. Degoulet rappelle que la commune ne dispose pas d'ALSH pour les petites et les grandes vacances et fonctionne depuis 2014 en partenariat avec les communes de Louplande et de La Suze-sur Sarthe sur la base de conventions ponctuelles. Les 11-17 ans peuvent aussi bénéficier de l'opération « Ticket Sport et Culture » avec la Communauté de communes. Il semble donc que le transfert de l'ALSH au niveau communautaire soit opportun pour les enfants et les familles de Chemiré-le-Gaudin.

Le transfert de l'ALSH est mis aux voix : UNANIMITE POUR.

Le transfert du périscolaire pose question. M. Degoulet s'interroge : peut-on transférer seulement une partie du périscolaire, c'est-à-dire le seul après-midi du mercredi ? Il relate l'échange lors de la dernière commission « Ecole et Jeunesse » et rappelle la position négative déjà prise fin 2014 lorsqu'il s'était agi de transférer le mercredi après-midi, relevant alors de l'ALSH. En outre, ce nouveau transfert de compétences s'accompagnerait d'un transfert de charges, ce qui bloque encore davantage le budget.

Le transfert du mercredi après-midi est mis aux voix : UNANIMITE CONTRE.

La commune de Chemiré-le-Gaudin se dit donc favorable au transfert de l'ALSH à la communauté de communes et refuse celui du périscolaire du mercredi après-midi.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE MENEES AUPRES DES FAMILLES EN NOVEMBRE 2014 SUR L'ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A CHEMIRE

Délibération n° 2601201509

M. Degoulet présente au Conseil municipal le compte-rendu de l'enquête qui a été menée en novembre 2014 auprès des parents d'élèves de l'école. Un exemplaire a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux. L'enquête met au jour la satisfaction des parents, tant du point de vue de l'organisation que de la qualité des contenus. Des pistes d'amélioration, des propositions ont été faites par les familles : la commission « Ecole et Jeunesse » fera son possible pour prendre en compte celles qui pourraient améliorer le service rendu dans une enveloppe budgétaire équivalente en 2015-2016.

M. Le Maire propose au Conseil municipal de prendre une décision de principe pour 2015-2016 :

- **Maintien du vendredi après-midi**, qui donne satisfaction aux familles, **14 voix POUR, 1 voix CONTRE**
- **Maintien de la gratuité pour l'année scolaire 2015-2016 : UNANIMITE POUR.**

M. Degoulet rappelle que le Comité de pilotage du Projet Educatif Territorial (PEDT) se réunira pour la première fois le lundi 9 février 2015.

8. REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Délibération n° 2601201510

La commission « Ecole et Jeunesse » a préparé un règlement intérieur pour les TAP. Un exemplaire a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux.

M. Degoulet propose de l'adopter et de le mettre en place sans délai.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES DES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE ARISTE-JACQUES TROUVE-CHAUVEL DE LA SUZE

Délibération n° 2601201511

M. Le Maire a été destinataire d'un courrier de M. Alain Boudet concernant des possibles subventions pour les collégiens qui partent en voyages scolaires. Aucune subvention à destination des collégiens n'est prévue à ce jour.

M. Degoulet propose de bien définir le périmètre des dossiers recevables et de le limiter aux seuls voyages linguistiques à l'étranger. Il a par ailleurs pris contact avec le collège Saint-Joseph La Salle de Pruillé-le-Chétif qui accueille aussi plusieurs enfants de Chemiré. 3 enfants seraient concernés pour Saint-Joseph, 7 pour La Suze en 2014-2015.

La somme fixe de 30 euros pourrait être allouée, sur demande de l'établissement et versée directement à ce dernier. Une somme de 300 euros sera prévue à la ligne 6574 des dépenses de fonctionnement pour le budget prévisionnel 2015.

Tous les enfants chemiréens scolarisés au collège peuvent faire la demande de subvention. Le Conseil verra en 2016 la possibilité d'étendre cette proposition aux lycéens.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Un Conseil municipal supplémentaire, dédié aux Finances, aura lieu le lundi 30 mars 2015 à 20h30.
- L'enduit de l'église, abimé à plusieurs endroits, a été expertisé le 15 janvier 2015. Il est encore sous garantie décennale. Le rapport de l'expert est attendu.
- M. Degoulet informe le Conseil municipal d'une demande de prêt à titre gratuit de la salle des fêtes par M. Emmanuel Franco, candidat aux élections départementales pour une réunion le jeudi 12 mars à 20h30. Le même prêt serait accordé aux autres candidats qui en feraient la demande.
- Madame Moreau-Tonnellier s'inquiète de ne pas voir les panneaux de signalisation attendus arriver dans le bourg. M. Lenfant l'informe de ses démarches auprès de la DDT, qu'il va relancer.
- Madame Moreau-Tonnellier dénonce l'état lamentable des Points d'Apport Volontaire certains jours, malgré l'intervention tous les lundis des agents techniques. Elle propose au Conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil la mise en place d'amendes.
- Madame Moreau-Tonnellier informe le Conseil municipal du projet de la commission « Environnement » de la Communauté de Communes d'acheter un broyeur. Il faudra étudier l'intérêt de cet achat.
- M. Blanchet rappelle que la route des Mahotières à Saint-Benoit est très dégradée. M. Pavard va s'informer sur le coût des rénovations.
- Madame Moreau-Tonnellier informe le Conseil municipal des subventions accordées aux associations par l'Association Culturelle Cantonale. Elles représentent 1000 euros.
- M. Blanchet est dans l'attente de devis pour de nouvelles cases au columbarium.
- M. Blanchet s'inquiète des nids de poule et de l'état de la ruelle Ringard en face du laboratoire de M. et Mme Corlay. Il conviendra d'étudier le problème dès que le temps le permettra.
- M. Lefevre, auditeur public, souhaite intervenir sur le projet éolien. M. Le Maire lui donne la parole. Il se réjouit de la création d'une commission, mais tient à rappeler les différentes nuisances qu'engendrent les éoliennes. Il souhaite que l'association ALTEO participe à la commission : M. Lenfant lui répond qu'il prendra sa demande en compte avec les élus au moment de l'installation.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2015 :

- *Délibération n° 2601201501 : droit de préemption*
- *Délibération n° 2601201502 : Contrat Monsieur LETORT*
- *Délibération n° 2601201503 : Instruction du droit des sols*
- *Délibération n° 2601201504 : Création commission « Soutien aux associations et mutualisation*

- Délibération n° 2601201505 : Terme du contrat avec Véolia

- Délibération n° 2601201506 : Autorisation spéciale pour engager des dépenses d'investissement

- Délibération n° 2601201507 : Projet éolien

- Délibération n° 2601201508 : Avis du Conseil municipal sur le transfert de l'ALSH et du PERISCOLAIRE du mercredi après-midi à la communauté de communes.

- Délibération n° 2601201509 : Présentation du compte-rendu de l'enquête menée auprès des familles en novembre 2014 sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à Chemiré le Gaudin

- Délibération n° 2601201510 : Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires (TAP)

- Délibération n° 2601201511 : Demande de subvention pour les voyages scolaires des enfants scolarisés au collège Ariste-Jacques TROUVE-CHAUVEL de la Suze sur Sarthe

La séance est levée à 22 heures 45 minutes

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 décembre 2014 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	